

Pages d'info métropolitaines

N'ayez pas peur. Faisons confiance aux équipes. Travaillons ensemble pour construire l'éditorial de ces nouvelles pages d'information de proximité. Rassurer, fut le sens du discours de la direction lors du CE extraordinaire que les élus avaient demandé sur la restructuration des locales intégrées de Toulouse, Limoges et Bordeaux. Si Vallès ne cache pas que cela doit apporter souplesse et efficacité, il martèle que l'information de proximité n'est pas remise en cause. Les moyens humains, montage et journalistes, doivent rester disponibles pour l'info, mais, car il y a un mais : **« si il y a un besoin particulier et qu'il y a un peu de latitude, alors ces moyens pourront être utilisés pour d'autres activités que l'info ».**

Les Matinales de la rentrée, construites avec zéro moyen, pourraient bien chercher à gratter quelques potentiels.

Quant à la construction éditoriale en collégialité avec les équipes de la rédaction, tout cela relève de la capacité managériale et de la volonté des rédacteurs en chef. Dans certaines antennes, on peut déjà parier que c'est loin d'être gagné.

Sur ces restructurations, si les engagements de la direction peuvent paraître rassurants, le contexte d'économie qui prévaut ne laisse rien présager de bon. En outre, les élus demandent des engagements pour le reclassement de l'assistante de Bordeaux ainsi que le maintien de l'activité des scriptes qui concourraient à la locale. Pour ces raisons là, les élus rendent un avis d'abstention.

Bilan Handicap 2014

En 2014, France Télévisions n'atteint pas les 6% de taux d'emploi prévus par la loi. Le pôle sud-ouest non plus, avec 4,89%. Si ce taux n'est pas atteint, les employeurs doivent verser une pénalité financière à l'AGEFIPH.

Mais comme l'entreprise a signé un accord handicap, alors elle conserve cette pénalité et doit s'en servir pour des actions à destination de cette catégorie de personnel.

Les élus n'ont pas pu avoir connaissance du montant global de la pénalité due par France Télévisions. Le bilan 2014 du sud-ouest fait état de 4718€ dépensés pour le maintien dans l'emploi de deux salariés reconnus handicapés, ce qui semble bien peu au regard des besoins.

- 56% des salariés reconnus handicapés (28 personnes) ont bénéficié d'une action de formation pour le développement des compétences (et donc leur maintien dans l'emploi), pour un global de 784 heures.
- Pas de recrutement de salarié handicapé
- 21k€ versés à des entreprises de sous-traitance dans le secteur dit « adapté » pour des achats de prestations.

S'ensuivent quelques informations concernant des actions de formation « management de la diversité », « tutorat handicap », et différents évènementiels organisés par FTV autour du handicap (petits-déjeuners, films).

Rien n'est prévu pour compenser financièrement des aménagements du temps de travail (sauf 6 jours par an pour des rendez-vous médicaux, ce qui est ridicule lorsqu'on a un handicap important). **Les élus SUD regrettent le manque de volonté et d'exemplarité de France Télévisions en matière d'accompagnement de ces salariés. L'entreprise accueille les handicapés pour réduire ses pénalités, mais que fait-elle réellement, concrètement, au quotidien, pour eux ?** Le bilan nous semble bien trop léger pour rendre un avis positif à la direction, comme le font les élus CGT, SNJ et certains CFDT. Vos élus SUD se sont abstenus de donner un satisfecit à la direction.

Jeu des chaises musicales à Poitiers Une salariée de cette antenne va quitter l'entreprise. Elle occupe un poste d'éditeur web. La logique voudrait que ce poste soit ouvert et proposé en toute transparence à l'ensemble des salariés. Ce n'est pas le choix fait par notre brillante direction qui préfère opérer des glissements de personnels en toute discrétion. Une assistante est en train d'être formée par l'éditrice web. Son poste d'assistante sera, lui, occupé par un agent d'accueil. Au bout de la chaîne, le poste d'agent d'accueil rendu vacant sera non remplacé, mais l'activité sera reprise par un sous-traitant, probablement Lynx dont on connaît la politique sociale au raz des pâquerettes. **Cette opération sans cadre officiel pose plusieurs questions, notamment l'impossibilité qu'ont les salariés d'évoluer professionnellement dans l'entreprise. Il faut être sur la bonne chaise, au bon moment.** Les élus SUD dénoncent cette manière de faire qui ne donne pas sa chance à chacun et qui génère des frustrations.

En outre, les questions de formation se posent. Editeur web, assistante, des métiers qui nécessitent des connaissances spécifiques. Bruno Girault était bien incapable de nous indiquer quelle formation qualifiante allait suivre chacune des personnes concernées. Il n'était pas même convaincu du besoin et de la nécessité d'engager ces formations. Bon, alors si tout le monde peut former tout le monde en quelques jours et que les diplômés ou les VAE ne valent plus rien, n'hésitez pas à candidater pour le poste de vos rêves. Réussite garantie sous réserve que votre poste d'origine puisse être supprimé, bien sûr !

Economies : Pour faire des économies, puisque les formations ne servent plus à rien (voir plus haut), nous suggérons de fermer l'université France Télévisions et de trouver une autre piste d'atterrissage à notre ancienne coordinatrice éditoriale, Tiziana Cramerotti.

Sud pôle sud-ouest
Vos contacts

Michel Lehoux
Anne-Laure Tuillon
Représentante syndicale
CE de juillet
Evelyne Hebert

Sud FTV sur le blog
<http://syndicatsudftv.blogspot.fr/>

Alerte disparition : paiement des congés payés

Lorsque vous faites des heures supplémentaires, normales de dimanches, fériés, samedis, nuits, la direction doit vous rémunérer des congés payés. Elle ne le fait plus depuis 2014. Pourtant c'est la loi. BG en séance le reconnaît. En haut lieu, à Paris, on s'interroge sur l'assiette à prendre en compte. Il suffit pourtant d'aller sur le site du gouvernement, légifrance pour le savoir. France Télévisions économise sur votre dos et vous doit 1/10^{ème} de toutes vos heures bonifiées. Faites le calcul et vous comprendrez pourquoi vos élus SUD ne lâchent pas l'affaire.

Méli-mélo de poste à la com' de Toulouse : vos élus SUD s'étaient inquiétés le mois dernier qu'une suppression d'un demi-poste au service communication de Toulouse n'ait pas fait l'objet d'une consultation officielle, comme le prévoit la loi. Depuis quelques années, ce service fait l'objet d'arrivées de personnels et de mouvements de postes assez étonnants qui n'ont pas grand-chose à voir avec le besoin réel. Mais il permet à la direction d'organiser ses petites affaires. En déplaçant un chargé d'accueil vers le service com', elle a pu ainsi sous-traiter le poste d'accueil (comme elle le fera à Poitiers). En créant de toutes pièces un poste de chargé de communication l'an dernier, elle a pu accueillir généreusement la femme du nouveau rédacteur en chef. Que nous réserve-t-elle pour la suite ? C'est pourquoi vos élus SUD demandent de la transparence et le respect du cadre légal. Pour cela, il faudrait que le secrétaire CGT du comité et le gouverneur du pôle inscrivent une consultation à l'ordre du jour. Problème : ni l'un, ni l'autre ne semblent convaincus de l'intérêt à respecter cette disposition légale. Sans commentaire...